

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat

le 7 avril 2016

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

#### **Séance des 29, 30 et 31 mars 2016**

**2016 V 70** Vœu relatif à la sécurisation de la fan-zone du Champ-de-Mars pour l'Euro 2016.

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu l'instruction ministérielle du ministère de l'Intérieur en date du 5 mars 2015 portant prescriptions nationales en matière de sécurisation des fan-zones organisées à l'occasion de l'Euro 2016 de Football ;

Considérant que la Ville de Paris constitue une des 10 villes qui accueillera l'Euro 2016, du 10 juin au 10 juillet 2016 ;

Considérant que l'organisation des fan-zones relève de la responsabilité des villes hôtes ;

Considérant qu'à cette occasion, la Ville de Paris, en accord avec la préfecture de police et l'UEFA, a choisi de recourir à l'implantation d'une fan-zone unique sur le Champ-de-Mars, pouvant accueillir jusqu'à 90 000 supporters et qui sera mise en place pendant la durée de l'Euro 2016 ;

Considérant que la fan-zone doit être un lieu festif, gratuit, et accessible à tous les supporters français et internationaux, à l'occasion de la retransmission des 51 matchs de la compétition mais aussi dans le cadre des animations prévues en marge des retransmissions ;

Considérant que la sécurité constitue une préoccupation majeure des riverains, des élus et des futures utilisateurs de la fan-zone, en raison du risque accru d'attentat à Paris, et de la cible que peut représenter le rassemblement d'un aussi grand nombre de personnes sur un périmètre restreint ;

Considérant en outre que les mesures déployées pour prévenir les atteintes à la salubrité de la fan-zone et de ses abords, et notamment les épanchements d'urine et jets de détritux, ainsi que pour préserver le patrimoine naturel et architectural du site, doivent être exemplaires pour assurer d'une part, son attractivité, et d'autre part, la cohabitation harmonieuse entre les riverains et les supporters sur toute la durée de l'évènement ;

Considérant qu'il apparaît indispensable que la Ville s'assure auprès du prestataire auquel elle a délégué la gestion de la fan-zone qu'il mette en œuvre des moyens supplémentaires pour garantir le bon déroulement de cet évènement tant sur le plan de la sécurité que sur le plan sanitaire ;

Considérant que l'information auprès des riverains et du public attendu concernant le renforcement des dispositifs de sécurité prévus par la Préfecture de police s'avère importante pour rassurer la population et assurer le succès populaire de l'évènement ;

Considérant que le succès touristique de la fan-zone, la satisfaction des riverains et des Parisiens, et la parfaite remise en état des lieux après l'évènement constituent des enjeux majeurs pour la candidature de la Ville de Paris pour accueillir les Jeux Olympiques en 2024, tant en matière de soutien populaire de la candidature, que dans l'appréciation de la capacité de la Ville à organiser et sécuriser ce type de manifestation populaire aux yeux du comité de sélection olympique ;

Considérant que la municipalité propose également un projet « des Berges de l'Europe » associant les pays participant à la compétition à travers l'organisation de pavillons nationaux ;

Considérant que ces animations devraient attirer un surcroît important de visiteurs sur le site des berges, ce qui devra impliquer un renforcement en conséquence du nombre de conteneurs et de poubelles à disposition du public et une amplification des passages des services de la propreté ;

Sur proposition de M. Yves POZZO di BORGIO, M<sup>mes</sup> Ann-Katrin JEGO, Maud GATEL, M. Éric HÉLARD, M<sup>me</sup> Fadila MEHAL et des élus du groupe UDI-MoDem,

Émet le vœu que :

- la Maire de Paris et le Préfet de police détaillent les moyens humains et matériels qui seront déployés pour assurer la sécurité et la propreté de la fan-zone pour l'Euro 2016,
- la municipalité et la Préfecture de police poursuivent les discussions en amont avec les riverains, les commerçants et les maires d'arrondissement concernés par le périmètre de la fan-zone, en termes de stationnement et de gestion des flux,
- la municipalité et la Préfecture de police mettent en place une cellule d'information tout au long de la durée de l'évènement pour assurer un suivi auprès des riverains,
- les accès aux sites ouverts au public à proximité de la fan-zone (notamment la tour Eiffel) fassent l'objet de contrôles renforcés, afin de prévenir toute atteinte à la sécurité depuis ces lieux,
- la Ville de Paris détaille les moyens supplémentaires dédiés à la propreté qui seront mis en œuvre sur le site des berges durant l'Euro 2016.